



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES

RÈGLEMENT N° 02-2014

MODIFICATION AU RÈGLEMENT N° 03-2013 – MODALITÉS D’AFFECTATION ET D’UTILISATION DES DROITS

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières adoptait le règlement N° 08-2008 concernant la constitution d’un fonds local réservé à la réfection et à l’entretien de certaines voies publiques des territoires non organisés du Lac-Walker et de la Rivière-Nipissis lors de la session régulière du Conseil du 16 décembre 2008;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières adoptait le règlement N° 03-2013 concernant la constitution d’un fonds régional réservé à la réfection et à l’entretien de certaines voies publiques lors de la session régulière du Conseil du 18 juin 2013;

ATTENDU QU’il y a lieu de modifier le règlement N° 03-2013 afin d’y apporter une précision quant aux modalités d’affectation et d’utilisation des droits pour les territoires non organisés;

ATTENDU QU’un avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue 23 octobre 2014 afin de modifier le règlement N° 03-2013.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Conseil ordonne et statue par règlement portant le N° 02-2014 ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 MODIFICATION DE L’ARTICLES 4

L’article 4 du règlement N° 03-2013 est modifié par le remplacement du dernier paragraphe par le suivant :

« Les sommes perçues à l’égard de sites d’extraction situés sur un territoire non organisé (TNO) géré par la MRC demeurent la propriété de celle-ci et sont transférées dans le fonds local créé en vertu de l’article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales. »

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION DONNÉ le 23 octobre 2014

RÈGLEMENT ADOPTÉ le 16 décembre 2014

ENTRÉE EN VIGUEUR le 20 janvier 2015

PUBLICATION le 20 janvier 2015

(SIGNÉ)
Violaine Doyle
Préfet

(SIGNÉ)
Alain Lapierre
Directeur général et secrétaire trésorier